



Quid validité caution privée dans le cadre d'un prêt pro

Par **b1douze**, le **14/12/2015** à **17:45**

Je me suis porté caution solidaire d'une entreprise.

Or 1°/je n'ai jamais eu connaissance avant la signature du document de caution du contrat de prêt entre l'entreprise et la banque. Je n'en ai pris connaissance que 3 mois après quand la banque m'a adressé un double du contrat de prêt.

2°/Par ailleurs, si ma signature est bien sur le document de caution elle n'apparaît ni sur le contrat de prêt, ni sur le document intitulé "conditions générales sur les garanties déléguées pour les PLMT et le crédit bail" traitant en fait de la BPI.

3°/ Sur le document de prêt, le document de caution et le document BPI je retrouve un paraphe avec mes initiales que je n'ai jamais apposé.

Ma question : cet engagement de caution est-il valable ?

Je vous remercie.